

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUILLET 2017
COMPTE RENDU

Le conseil municipal, légalement convoqué le douze juillet deux mille dix-sept, s'est assemblé le dix-sept juillet deux mille dix-sept au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (12)

M. Morival, maire

M. Gavouyère, Mme Mériadec, M. Lécureuil, M. Brounais, Mme Laussucq, M. Guichard, M. Pilard, Mme Kuliberda, Mme Plaineau, Mme Guillou, M. Bardou,

Absents et excusés : (5)

Mme Curaudeau a donné pouvoir à M. Morival

M. Brillaud de Laujardière a donné pouvoir à Mme Mériadec

Mme Fourage a donné pouvoir à M. Guichard

M. Goupil a donné pouvoir à M. Lécureuil

Mme Breyer-Chiché a donné pouvoir à M. Pilard

Absents : (10)

Mme Garnier

M. Fleury

Mme Paquereau

Mme Amprou

M. Chauvet

Mme Toucane

M. Labarre

Mme Falot

M. Boucard

Mme Bernard

Secrétaire de séance : M. Guichard

ORDRE DU JOUR

approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017

2017-63/ consultation d'entreprises pour la réalisation de travaux relatifs à la conception d'une cuisine centrale à l'école Aimé Césaire et d'un restaurant scolaire à l'école de l'Hermitage

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire ouvre la séance et explique à l'assemblée que ce conseil municipal est un conseil municipal réuni en urgence, en application de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales. Aussi, se doit-il d'informer l'assemblée des motifs de l'urgence du conseil municipal.

La commune a confié la conception d'une cuisine centrale à l'école Aimé Césaire et d'un restaurant scolaire à l'école de l'Hermitage à un groupement de maîtrise d'œuvre, en mai 2017. L'architecte mandataire du groupement a présenté récemment à la municipalité l'avant-projet détaillé. Il est nécessaire de mettre les entreprises en concurrence pour effectuer les travaux retenus. Le prochain conseil municipal était envisagé à la fin du mois de septembre 2017, ce qui ne permet de lancer l'avis d'appel public à la concurrence qu'au début du mois d'octobre et d'attribuer les marchés publics au début du mois de décembre. La durée des travaux étant de 12 mois, la cuisine centrale ne pourrait pas être opérationnelle pour l'année scolaire 2018-2019.

Le but de ce conseil municipal est donc d'autoriser la consultation des entreprises immédiatement et d'envisager une fin de travaux pour le dernier trimestre de l'année 2018.

Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal ne peut donc délibérer. Le conseil municipal sera de nouveau convoqué le vendredi 21 juillet 2017 à 18 h.

Le Pellerin, le 18 juillet 2017.

Le Maire,

Benjamin MORIVAL